

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2007/A - 59/07
Séance du 15 DEC. 2006

INTERVENTIONS DIVERSES AU TITRE DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

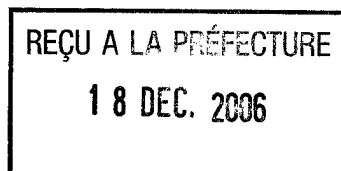
Le Conseil Général,

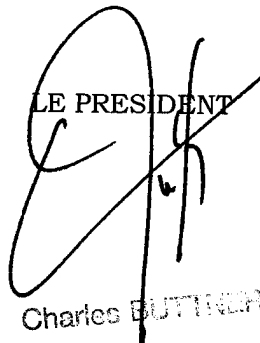
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Administration Générale du 23 novembre 2006 et des Commissions Réunies du 12 décembre 2006

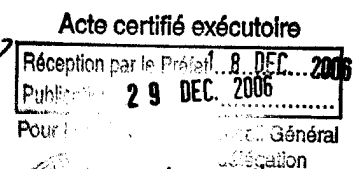
APRES EN AVOIR DELIBERE

- inscrit un crédit de :
 - 69 000 € pour les secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses et autorise le Président à en effectuer la répartition et à signer les décisions d'attribution ;
 - 2 500 € pour les secours en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou leur famille et donne délégation à la Commission Permanente pour sa répartition ;
 - 42 000 € pour les échanges avec le Lot-et-Garonne et donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ces actions ;
 - 38 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides en cours d'année ;
- vote :
 - une subvention de 9 000 € en faveur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour les jeunes Sapeurs-Pompiers ;
 - l'inscription d'un crédit de 26 000 € en faveur d'Hélicours 68 et autorise le Président à verser à l'Association la participation correspondante sur présentation des pièces justificatives.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRESIDENT

Charles BOUTIER




Ludovic LIONS